



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 95165

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la question de la prise en charge de l'autisme. Dans un rapport en date du 24 mars 2010, la Haute autorité de santé a souligné que la France compte un enfant sur cent cinquante atteint d'un trouble autistique. Si la vie au quotidien s'avère très difficile pour les jeunes autistes comme pour leurs familles, l'un des axes de la politique de santé publique en ce domaine pourrait être d'adapter la réponse de la société à la pénurie des structures d'accompagnement. La sensibilisation du grand public à cette situation préoccupante permettrait, au nom de l'intérêt général, de combattre les préjugés associés à ces troubles tout en augmentant les chances de collecter des financements. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour faire progresser cette cause.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95165

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 décembre 2010, page 13289

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)